



QUEL AVENIR À L'AGRÉMENT UNIQUE DANS L'ESPACE CIMA ?



Géraldine MERMOUX
Directrice Générale Associée FINACTU
Ouagadougou - Octobre 2016

- ❑ **Introduction**
- ❑ **Partie 1. La récente augmentation du capital minimum va créer une véritable révolution**
- ❑ **Partie 2. L'agrément unique est-il la solution pour rendre la réforme supportable ?**
- ❑ **Partie 3. Un peu de prospective sur le secteur des assurances dans l'espace CIMA et sa régulation**

De l'augmentation du capital minimal à ... l'agrément unique

L'étude FINACTU a exploité les données fournies par la FANAF pour 2014. Ces données sont fiables pour 131 compagnies, soit plus de 85% du total des 154 compagnies de l'espace CIMA

- ❑ L'agrément unique est régulièrement demandé, depuis la création de l'espace CIMA : la comparaison avec le marché unique dans l'Union Européenne semble justifier qu'on s'y prépare ici aussi
- ❑ **Mais est-ce que la situation de nos marchés et de nos compagnies le justifie aujourd'hui ?**
- ❑ FINACTU vient de publier une étude sur l'avenir de l'assurance CIMA, suite à la récente augmentation du capital minimum :
 - L'équipe FINACTU a exploité les données de 131 compagnies
 - Nous avons étudié, de façon quantitative et qualitative, les conséquences que la réforme aura sur elles
 - Nous avons comparé avec le cas Maroc, que nous connaissons bien
 - Nous avons tiré profit de notre connaissance intime des assureurs
- ❑ En partageant les conclusions avec vous en avant première... nous allons montrer que l'agrément unique est non seulement souhaitable mais même sans doute indispensable pour rendre cette augmentation de capital viable

- ❑ **Introduction**

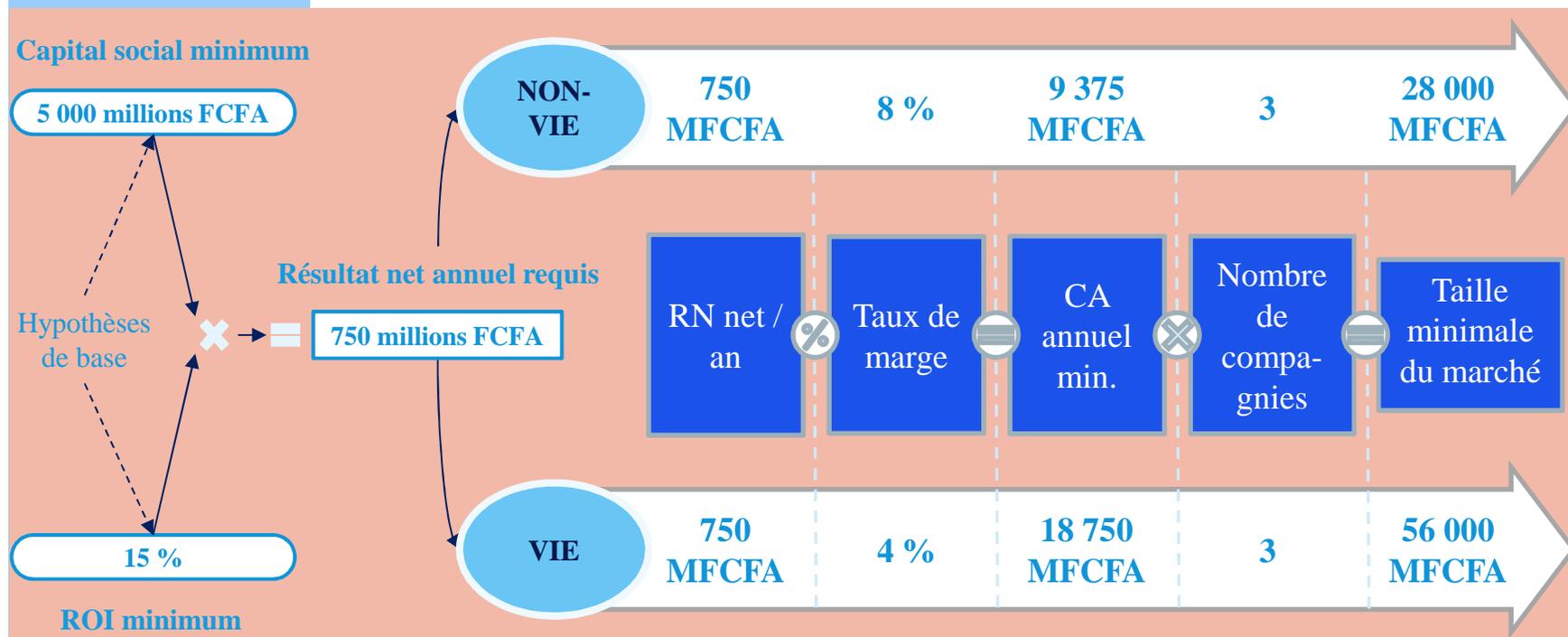
- ❑ **Partie 1. La récente augmentation du capital minimum va créer une véritable révolution**

- ❑ **Partie 2. L'agrément unique est-il la solution pour rendre la réforme supportable ?**

- ❑ **Partie 3. Un peu de prospective sur le secteur des assurances dans l'espace CIMA et sa régulation**

Point de départ : le lien entre le capital minimum et la taille des compagnies

- ❑ Si la réglementation exige des compagnies FCFA 5 milliards de capital, les actionnaires, de leur côté, exigeront de la compagnie la rémunération de ces FCFA 5 milliards
- ❑ L'assureur, en retour, ne pourra dégager cette rentabilité que s'il a une taille minimum

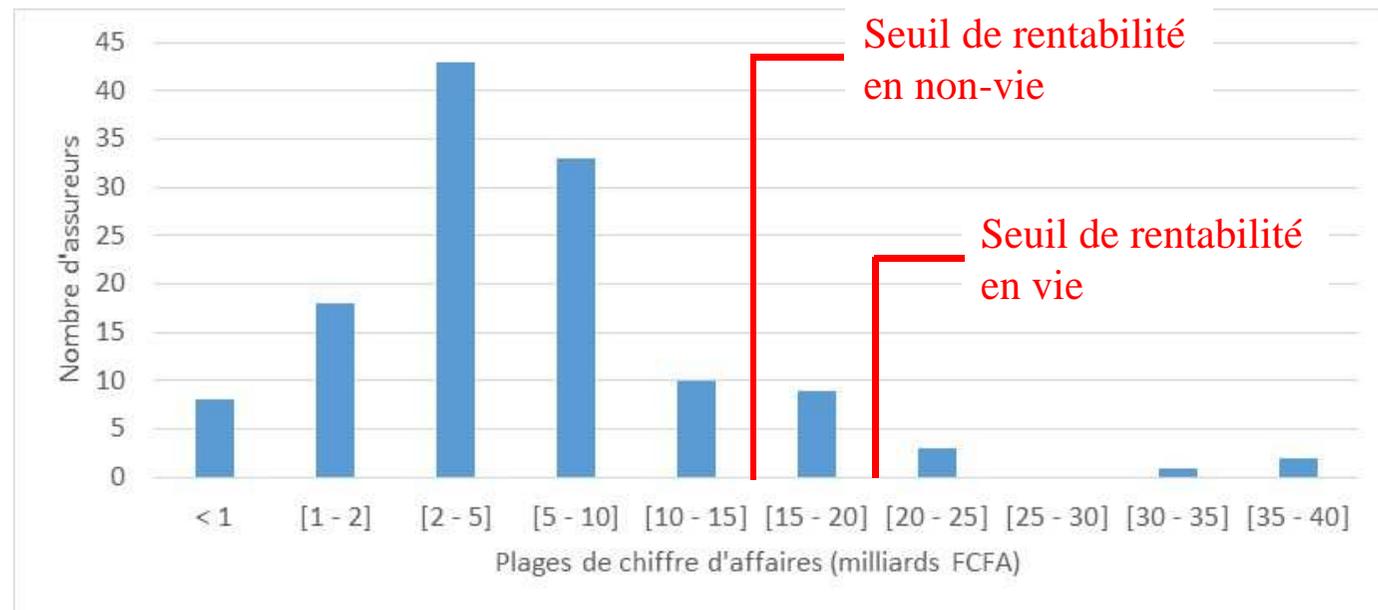


Conséquence 1 : la disparition des petits assureurs

La réforme va produire l'effet qu'elle recherche : nettoyer le secteur !

- ❑ Les petits assureurs doivent s'interroger sur leur pérennité :
 - s'ils réalisent moins de 9,4 milliards FCFA en non-vie
 - ou moins de 19 milliards FCFA en vie
- ❑ Or ils sont nombreux : un assureur sur 2 a moins de 5 milliards de FCFA de chiffre d'affaires...

Répartition des assureurs CIMA en fonction du CA



Conséquence 1 : la disparition des petits assureurs (suite)

Plus de 90
compagnies
sont
condamnées à
grossir, à
fusionner, à se
faire racheter
ou ... à
disparaître !

- ❑ Combien d'assureurs n'ont pas la taille pour supporter la réforme ?
 - 63% des assureurs **non-vie** (54 assureurs sur un total de 86)
 - 85% des assureurs **vie** (54 assureurs sur un total de 86)

Combien d'assureurs CIMA sont menacés par la réforme ?

DONNÉES (2014)	NOMBRE D'ASSUREURS À FIN 2014		NOMBRE D'ASSUREURS N'AYANT PAS LE CA OU LE RN MINIMUM POUR SURVIVRE	
	NV	Vie	NV	Vie
Burkina Faso	8	5	6	5
Bénin	5	5	3	5
Cameroun	15	7	8	5
Côte d'Ivoire	18	11	11	8
Congo	4	2	1	2
Gabon	5	3	0	2
Togo	6	5	6	4
Sénégal	13	5	8	5
Mali	8	2	8	2
Rép. RCA	2	N.A.	2	0
Total	86	45	54	38

Conséquence 2 : la course au capital supplémentaire

5 ans pour doubler le capital social consolidé du secteur...

- ❑ Pour mettre à niveau les 131 compagnies de notre échantillon, il faut mobiliser FCFA 415 milliards de capitaux supplémentaires...

Combien faut-il mobiliser de capitaux supplémentaires ?

MONTANT ACTUEL DU CAPITAL SOCIAL	ASSUREURS CONCERNÉS	AJUSTEMENT NÉCESSAIRE POUR ALLER À 5 MDS FCFA (EN MDS FCFA)
1 Md FCFA ou moins	50	201
]1 – 2] Mds FCFA	33	118
]2 – 3] Mds FCFA	27	77
]3 – 4] Mds FCFA	9	16
]4 – 5] Mds FCFA	6	4
+ de 5 Mds FCFA	2	-
TOTAL		415

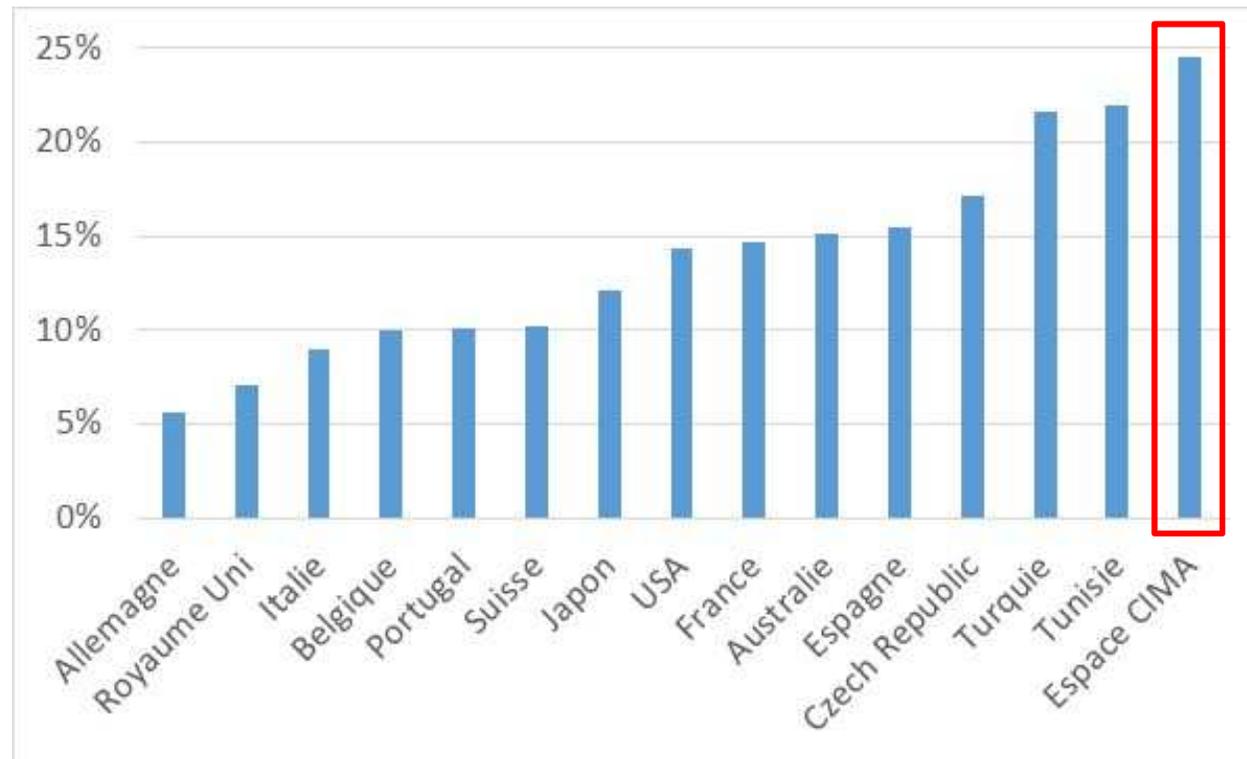
- ❑ Comme des assureurs vont disparaître ou se regrouper, FINACTU estime à FCFA 200 milliards le besoin en capitaux nouveaux
- ❑ Les nouveaux actionnaires (fonds d'investissements, les partenaires stratégiques, etc.) vont apporter aussi de nouvelles exigences...
- ❑ Le rapport de force entre actionnaires / managers / clients va être profondément et durablement modifié en faveur des actionnaires

Conséquence 3 : la révolution qualitative

L'impératif de rentabilité va devenir le seul « driver » du secteur

- ❑ Les actionnaires vont imposer une correction radicale et urgente des faiblesses du secteur
- ❑ Premier axe : les frais généraux

Les frais généraux, talon d'Achille des assureurs CIMA

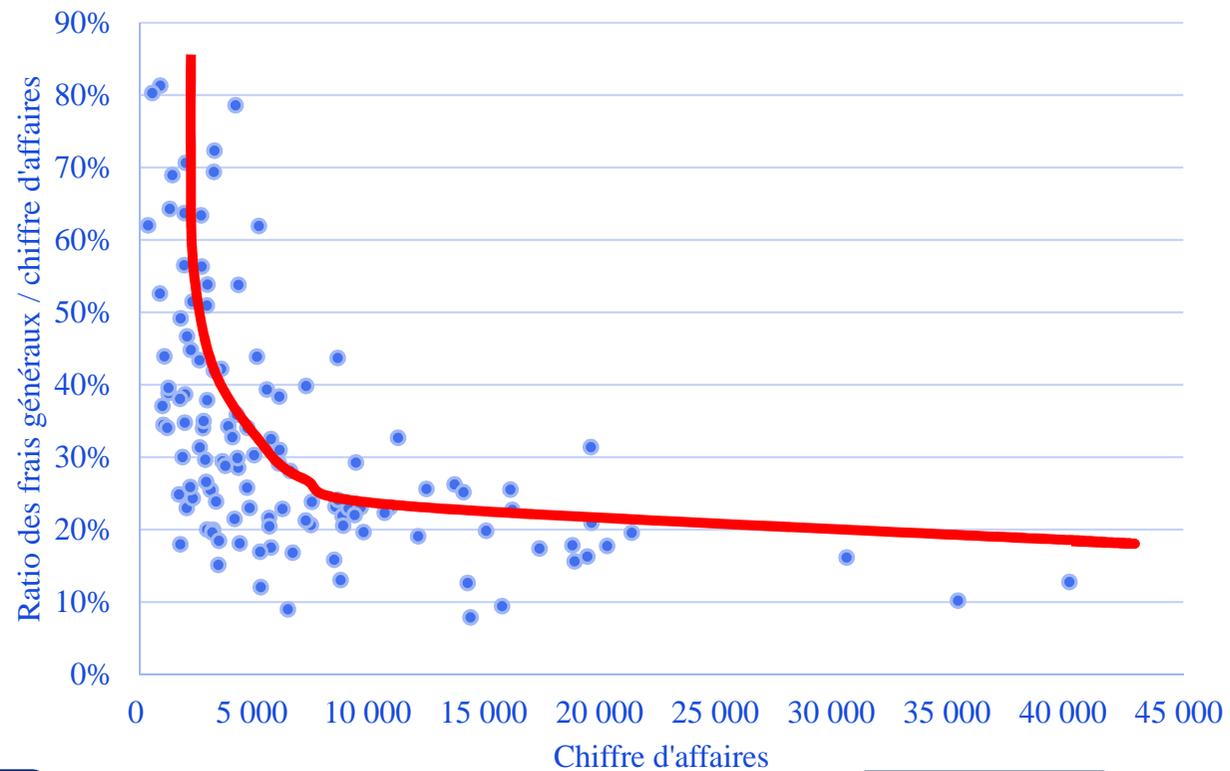


Conséquence 3 : la révolution qualitative (suite)

Plus le chiffre d'affaires est important et plus l'assureur bénéficie d'une bonne compétitivité prix

- Le problème des frais généraux dans l'espace CIMA est lié à l'éclatement de l'offre. Le mouvement de concentration va contribuer massivement à un retour à la normale, dans une activité où les coûts fixes sont importants

Big is beautiful dans l'espace CIMA : l'écrasement du ratio FG/PA

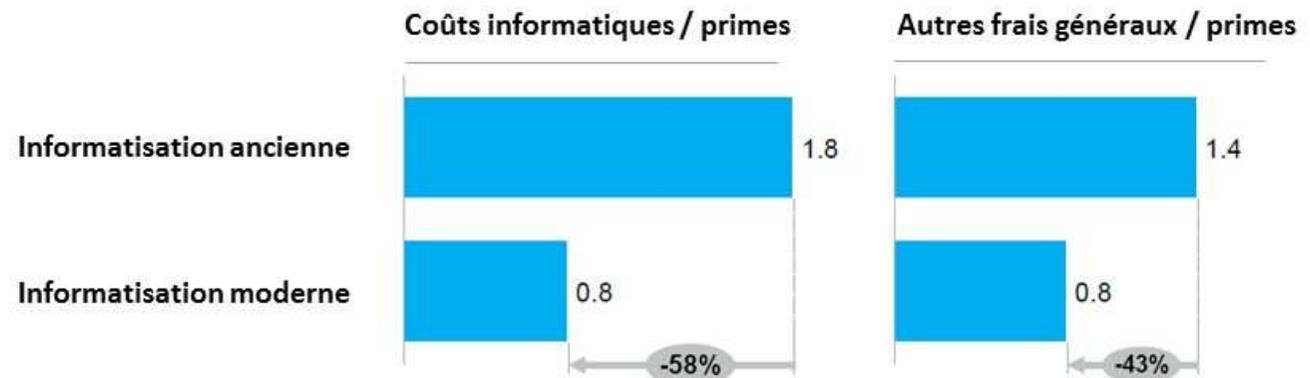


Conséquence 3 : la révolution qualitative (suite)

L'informatique :
nerf de la
compétition
dans l'assurance
de demain

- ❑ Derrière le problème des FG, celui de l'informatique, qui est la clé :
 - de la qualité de service aux assurés (rapidité, fiabilité)
 - de la capacité de répondre aux exigences de reporting
 - de la gestion technique (provisionnement, surveillance de portefeuille)
 - de la compétitivité prix : l'informatisation n'est pas seulement une condition de survie, c'est aussi un investissement.

L'informatisation est l'un des meilleurs investissements en assurance

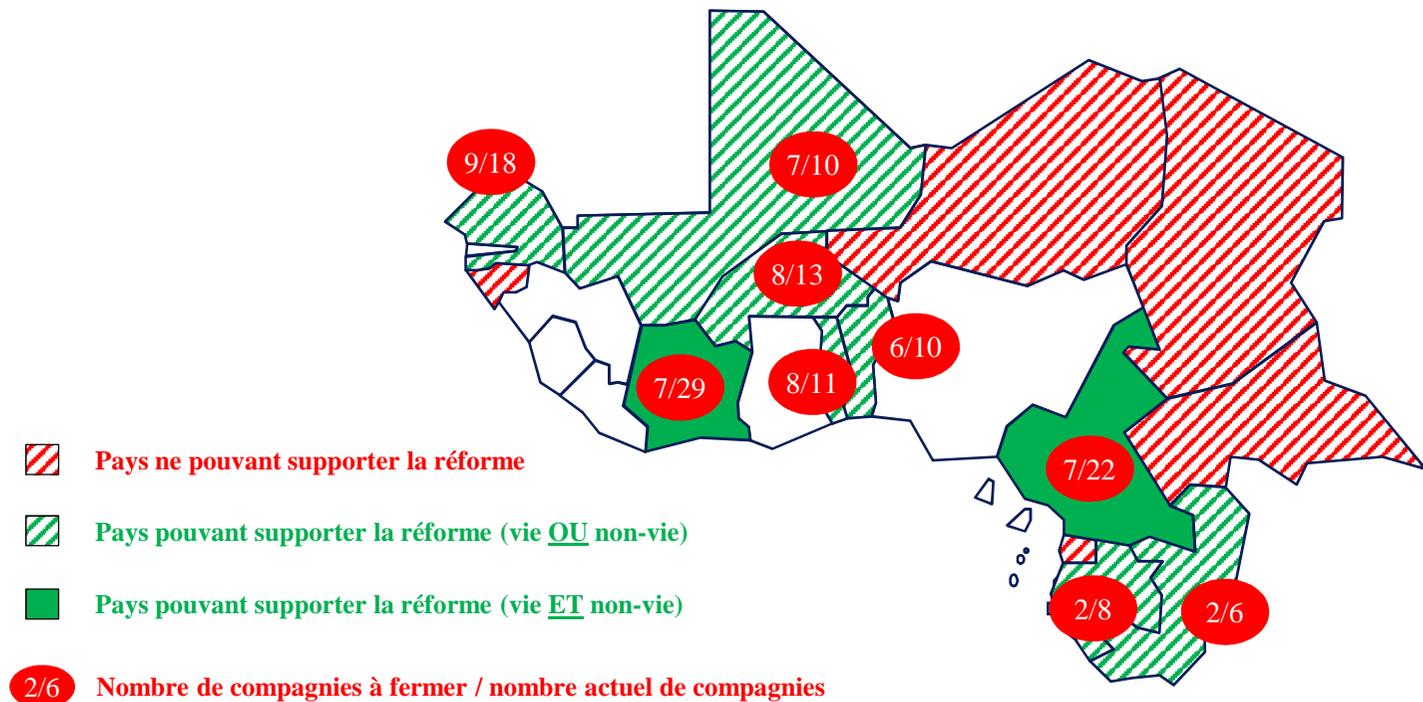


Conséquence 4 : le problème des petits marchés

Dans 5 pays, la réforme va conduire à l'absence de compagnie ou à un monopole...

- ❑ Au-delà du problème des petites compagnies, qui n'ont pas le CA minimum pour survivre, se pose la question des petits pays, qui n'ont pas la taille suffisante pour avoir une concurrence suffisante (3)

Tous les pays ne pourront pas justifier 3 compagnies et certains n'en auront même aucune



Conclusion :

- ❑ Quel bilan peut-on anticiper à la récente augmentation massive du capital social des assureurs dans l'espace CIMA ?

Avantages

- Disparition des assureurs les plus faibles
- Concentration des forces sur des acteurs plus solides et plus solvables
- Une amélioration mécanique des ratio de frais généraux
- De nouveaux actionnaires plus exigeants, imposent une révolution qualitative

Inconvénients

- Raréfaction de l'offre dans certains pays et absence de compagnie dans 5 pays
- *Run off* des assureurs défaillants à organiser
- Personnel des assureurs défaillants à reclasser

- ❑ **L'agrément unique peut-il diminuer les inconvénients tout en conservant les avantages ?**

- ❑ **Introduction**
- ❑ **Partie 1. La récente augmentation du capital minimum va créer une véritable révolution**
- ❑ **Partie 2. L'agrément unique est-il la solution pour rendre la réforme supportable ?**
- ❑ **Partie 3. Un peu de prospective sur le secteur des assurances dans l'espace CIMA et sa régulation**

Quelle solutions pour compléter la réforme sur le nouveau capital minimum ?

Derrière
« agrément
unique » se
cache un
continuum de
solutions

- Le régulateur dispose d'un continuum d'outils :
 - **L'agrément unique simple** ? Un assureur déjà agréé dans un pays peut librement ouvrir une filiale dans n'importe quel autre pays, sans avoir à redemander un agrément (en Europe : liberté d'établissement).
 - **L'agrément unique amélioré** ? Comme cela existe dans le domaine bancaire, un assureur déjà agréé dans un pays peut librement ouvrir une succursale dans n'importe quel autre pays, sans avoir à redemander un agrément et avec des contraintes de capital bien moindres.
 - **La libre prestation de service limitée** ? Un assureur d'un pays peut commercialiser ses produits directement dans un autre pays, mais uniquement sur les grands risques, comme cela a été le cas dans l'Union Européenne de 1990 à 1994.
 - **La libre prestation de service classique** ? Un assureur d'un pays peut commercialiser ses produits directement dans un autre pays, comme cela se fait dans l'Union Européenne depuis 1994.

Le marché unique de l'assurance en Europe est-il un bon benchmark ? (1/4)

- ❑ La construction du marché unique de l'assurance dans l'Union Européenne, confortée par l'histoire récente de l'assurance marocaine, permet 3 conclusions pour l'espace CIMA.
- ❑ **Conclusion 1 : la LPS est inévitable dans l'espace CIMA.**
 - A court ou moyen terme, la LPS complète est inévitable, pour préserver l'intérêt des assurés dans les petits marchés, et favoriser l'émergence de géants régionaux, capables de partir à la conquête d'autres espaces
 - Elle est l'aboutissement logique de l'unicité du contrôle décidée avec la CIMA il y a plus de 20 ans...
 - Il n'y a AUCUN sens à avoir une CRCA unique, qui sur la base d'un code des assurances unique, oblige NSIA à passer devant elle à chaque fois que le groupe ouvre une nouvelle filiale dans le même espace
 - Aucun des freins à la LPS que pointe l'Association Internationale des Superviseurs d'Assurance n'existe dans l'espace CIMA
 - La LPS est la seule réponse possible au problème des marchés trop petits pour justifier d'avoir leur propre compagnie
 - Mais cela pose un problème de partage des recettes fiscales...

Le marché unique de l'assurance en Europe est-il un bon benchmark ? (2/4)

□ Conclusion 2 : l'évolution vers la LPS doit être progressive.

- L'Europe elle-même a construit son marché unique progressivement, commençant en 1973 avec la liberté d'établissement, puis la libre prestation de service, mais uniquement sur les grands risques en 1990, puis la LPS totale à partir de 1994
- Si l'on va trop vite et trop loin, on accélère la sélection naturelle et la concentration des acteurs, au détriment d'acteurs pourtant viables, mais qui n'auront pas le temps de s'adapter
- Une première étape pourrait être une LPS réduite aux petits marchés pour une période de 5 ans :
 - Option 1 : les assureurs existants dans les 5 plus petits marchés pourraient bénéficier d'une LPS exclusivement sur ces 5 marchés
 - Option 2 : tous les assureurs CIMA pourraient accéder à ces 5 marchés (mais uniquement eux)
 - Option 3 : les assureurs CIMA ayant déjà plus de FCFA 5 Mds de capital pourraient bénéficier de la LPS dans les petits marchés

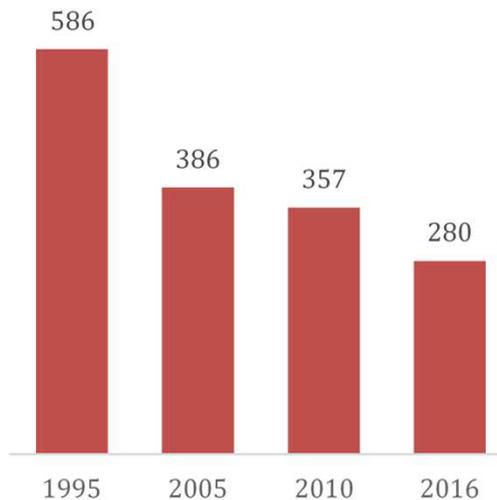
Le marché unique de l'assurance en Europe est-il un bon benchmark ? (3/4)

❑ **Conclusion 3 : vers un marché « peau de chagrin » ?**

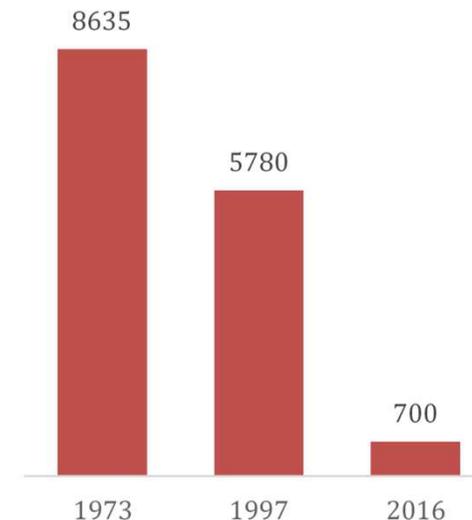
- Dans tous les pays qui ont expérimenté une augmentation du capital social, la conséquence a été une diminution du nombre d'acteurs
- Au Maroc, des géants se sont formés grâce à la fusion des petits
- En France, la baisse est continue depuis 3 décennies. La concentration produit des géants mondiaux (la saga AXA)

Une constante baisse du nombre d'assureurs en France

Compagnies d'assurance



Mutuelles



- ❑ **Introduction**
- ❑ **Partie 1. La récente augmentation du capital minimum va créer une véritable révolution**
- ❑ **Partie 2. L'agrément unique est-il la solution pour rendre la réforme supportable ?**
- ❑ **Partie 3. Un peu de prospective sur le secteur des assurances dans l'espace CIMA et sa régulation**

La poursuite de la concentration est un défi pour tous les assureurs, gros et petits

□ Pour les petits :

- Se regrouper pour ne pas mourir, soit en fusionnant, soit en mettant en commun des moyens pour réduire leurs frais généraux
- Rester petit mais sur une « stratégie de niche » : risque agricole ? risque export ? ...

□ Pour les gros :

- Se mettre en capacité d'absorber les petits, pour accélérer leur croissance : « *big is beautiful* » (saga AXA)
- Développer une informatique suffisamment forte et ouverte pour être inclusive des compagnies rachetées
- Trouver des actionnaires pour financer leur croissance par rachat tout en conservant leur autonomie
- Passer d'une assurance passive à une assurance sélective, technique, très rentable

Le durcissement de la réglementation ne fait que commencer

- La réglementation CIMA est encore loin des exigences internationales ; elle va connaître, dans les 10 prochaines années, de nouvelles étapes vers un durcissement :
 - À terme, une exigence de capital basée sur une appréciation fine des risques (« *risk based capital* »), impliquant une sophistication des calculs internes et une informatique efficace et omniprésente
 - Un renforcement des règles encadrant le calcul des provisions techniques ?
 - Des règles de comptabilisation des actifs moins favorables
 - Un reporting beaucoup plus exigeant : comptabilité analytique pour les frais généraux, données techniques sur les sinistres (triangles) ?
 - Certification actuarielle obligatoire ?

L'assuré, grand gagnant de la révolution déclenchée par la réforme récente

La qualité et l'innovation, nouveaux champs de bataille ... d'un marché dont la croissance va s'accélérer !

- ❑ L'assuré est le grand gagnant de cette révolution déclenchée par l'augmentation du capital minimal, qui va mettre au premier plan de la concurrence les valeurs de « **qualité de service** » et d' « **innovation** » :

	Hier	Demain
Petits assureurs	Tirent les prix vers le bas Ruinent l'image du secteur auprès des assurés	Ils vont disparaître...
Gros assureurs	Pas assez gros pour innover ou renforcer la qualité de service	Assez gros pour se doter de moyens techniques puissants, n'auront plus d'obstacle pour innover et jouer sur la qualité de service pour attirer les bons risques

- ❑ **Le secteur, ne souffrant plus du discrédit des petits assureurs insolubles, va connaître une très forte croissance**



Denis CHEMILLIER-GENDREAU
Président Fondateur

- ❑ Tel : +33 6 87 73 15 11
- ❑ E mail : dcg@finactu.com



Géraldine MERMOUX
Directrice Générale Associée

- ❑ Tel : +212 6 64 77 07 54
- ❑ E mail : gmermoux@finactu.com



ACTUARIA (Groupe FINACTU)
4, square de La Tour Maubourg
75007 Paris
FRANCE

FINACTU
Rue du Mont Blanc, 7
Genève - 1201
SUISSE

FINACTU
62, Bd d'Anfa
Casablanca
MAROC